



REGION REUNION

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

Dans le cadre de l'expérimentation du dispositif « Pass Numériques »

Région Réunion

1. CONTEXTE DE LA CONSULTATION

En 2020, la Région Réunion a été lauréate d'un appel à projets national pour l'inclusion numérique à La Réunion avec pour objectifs d'accompagner vers l'autonomie les personnes en difficulté en appuyant la structuration des filières de médiation numérique, et de soutenir le déploiement d'actions locales efficaces et cohérentes.

Dans ce cadre, des « Pass numériques » ont été acquis par la Région Réunion et permettront à des bénéficiaires d'accéder à des services d'accompagnement numérique avec une prise en charge par un tiers-payeur, dans des lieux qualifiés.

Conçu sur le modèle des titres-restaurants, le Pass numérique est un chèque d'une valeur unitaire de 10 €. Chaque usager muni d'un carnet de 10 chèques (d'une valeur totale de 100 €) pourra bénéficier d'un parcours d'accompagnement de 10 heures minimum auprès d'un médiateur numérique proche de son lieu de résidence.

Le dispositif concerne l'accompagnement d'environ 1 millier de personnes par an.

Cette intervention régionale est réalisée en coopération avec les prescripteurs Pôle Emploi, CGSS et CAF qui assureront le ciblage des bénéficiaires sur tout le territoire.

L'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) qui fait l'objet de ce document s'inscrit dans ce contexte.

2. OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT

La Commission Permanente de la Région Réunion réunie le 3 mars 2020 s'est prononcée favorablement sur les modalités d'intervention du dispositif « Pass numérique » et notamment sur le lancement d'un appel à manifestation d'intérêts (AMI) permettant de sélectionner les structures de médiation numérique sur le territoire.

Les structures retenues dans le cadre de cet AMI pourront délivrer l'accompagnement auprès des bénéficiaires désignés par un prescripteur et encaisseront la contre-valeur des Pass.

Ce présent AMI fait suite à deux précédents AMI qui ont permis de labelliser 22 structures de médiation numérique réparties sur le territoire (voir liste en PJ).

Il vise à compléter cette liste de structures dans les zones géographiques insuffisamment

3. STRUCTURES POUVANT RÉPONDRE A L'AMI

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt s'adresse aux structures intervenant dans le domaine de l'inclusion numérique, et ne faisant pas partie du réseau des 22 structures déjà labellisées par la Région.

Sont éligibles à cet Appel à Manifestation d'Intérêt :

- Toute structure implantée à La Réunion et respectant les conditions suivantes :
 - Avoir au moins un an d'existence
 - Être à jour de leurs obligations sociales et fiscales
 - Avoir une situation financière saine
- Les établissements publics de type CCAS

En postulant, les candidats s'engagent à respecter un cahier des charges permettant :

- D'une part, la labellisation APTIC de la structure,
- D'autre part, la certification du ou des médiateurs numériques y exerçant.

3.1 Labellisation APTIC de la structure

La labellisation APTIC devra être faite à la demande de la structure auprès de l'opérateur des Pass numériques #APTIC en suivant les instructions disponibles sur leur site internet : <https://www.aptic.fr/devenez-aptic/>.

3.2 Certification des médiateurs numériques

Chaque structure candidate devra justifier de la présence d'un ou plusieurs médiateurs numériques habilités (ou s'engagera à initier la démarche de certification au cours de l'année 2022) :

- Soit certifiés « Responsable d'espace de médiation numérique » par une formation qualifiante (RNCP), ou
- Soit par Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

4. THÉMATIQUES DES INITIATIVES

Les initiatives présentées dans le cadre de cet Appel à Manifestation d'Intérêt porteront sur la mise en œuvre d'un accompagnement permettant au public vulnérable de devenir autonome sur les usages courants administratifs dématérialisés.

4.1 Public vulnérable

Parmi les personnes les plus éloignées du numérique, le public spécifique décrit ci-dessous est

prioritairement ciblé :

- Les jeunes de moins de 26 ans sans diplôme
- Les personnes au chômage de longue durée (>1 an)
- Les personnes en situation d'illettrisme
- Les personnes âgées de plus de 65 ans

4.2 Pratiques des usages courants

Quelques exemples de thèmes d'ateliers d'accompagnement numérique qui pourront être proposés :

- **Accéder aux services en ligne (CAF, CGSS, Pôle Emploi, DGFIP...)**
- Créer un courriel
- Naviguer sur le web
- Écrire un document
- etc.

Pour chaque bénéficiaire, la structure lauréate devra :

- Établir un parcours d'accompagnement en fonction de son besoin
- Faire passer un test de positionnement avant et après l'accompagnement numérique
- Faire signer une feuille d'émargement
- Participer à l'évaluation du dispositif

5. DURÉE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT

L'Appel à Manifestation d'Intérêt sera clôturé le **15 juin 2022 à 12h (heure locale)**.

6. CRITÈRES DE SÉLECTION

Sous réserve du respect des conditions d'éligibilité des structures, les dossiers seront évalués au regard des critères suivants :

<u>CRITÈRES</u>		<u>NOTE</u>
1	Moyens humains : organisation de la structure, CV et diplômes des médiateurs numériques, expérience dans des missions de médiation numérique...	/ 5
2	Qualité de l'infrastructure et des équipements mis à disposition des bénéficiaires	/ 5
3	Qualité du projet d'accompagnement proposé et adaptation aux niveaux très hétérogènes de la population ciblée	/ 5
4	Localisation géographique*	/ 10
TOTAL		/ 25

*La Région tiendra compte d'un critère de localisation géographique afin d'assurer une répartition harmonieuse du dispositif sur le territoire et de couvrir les « zones blanches » (voir carte en annexe n°1). Les zones géographiques insuffisamment couvertes, à savoir les Hauts, l'Est et le Sud-Est de l'île, seront favorisées.

Les dossiers seront instruits par les services de la Région avec le concours de l'expertise de Solidarnum, association cheffe de file de la médiation numérique à La Réunion.

7. MODALITÉS DE SOUTIEN FINANCIER

Les associations retenues bénéficieront de la valeur faciale des Pass numériques utilisés en leur sein.

8. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier devra comporter :

- Le courrier de demande incluant :
 - Présentation de la structure : description, horaires d'ouverture au public, effectif, services, labellisation existante ou à venir ;
 - Présentation des animateurs numériques : formation, expériences et certification ;
 - Description des moyens mis à disposition : infrastructure, équipements, outils..
 - Description du projet d'accompagnement des usagers (méthodes et contenu pédagogiques...)
- Copie du récépissé de déclaration en préfecture ou de la publication au Journal Officiel ;
- Décision (procès-verbal, extrait ou équivalent) du Conseil d'Administration de la structure en faveur du projet ;
- Attestation de régularité vis à vis des organismes sociaux et fiscaux ;
- Statuts à jour et approuvés ;
- Derniers comptes annuels.

Les projets devront être remis :

- Soit en version dématérialisée (préféablement) à l'adresse suivante : passnumerique@cr-reunion.fr
- Soit en version papier à l'adresse suivante :

Direction de l'Innovation et du Développement Numérique
MRST – Maison de l'Export
Aile droite, deuxième étage
3, rue Serge Ycard
97490 Sainte-Clotilde

Date limite de réception des plis : **le 15 juin 2022 à 12h (heure locale)**

Annexe 1 – Carte des 22 structures labellisées

